

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} AOÛT 2011

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} août 2011, 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs le les conseillers :

Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Sont absents madame la conseillère et monsieur le conseiller :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 4 : Serge Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** De 19h00 à 19h10
Environ 15 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2011
7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 27 juillet 2011
*Chèques 1 117 059.90\$ + Paiement par Internet 142 228.87 \$
= 1 259 288.77 \$*
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 27 juillet 2011
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de juin 2011 : 675 030 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 6 763 833 \$*
 - Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Avis de motion concernant l'adoption du règlement de tarification numéro 170-03-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2012
- G.2** Services de Cartes Desjardins / Renouvellement de la Carte Affaires Visa Desjardins
- G.3** Avis de motion d'un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)
- G.4** Adoption du règlement d'emprunt numéro 152-01-2011 modifiant le règlement numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rues de bordures et de trottoirs sur la rue Saint-Joseph décrétant des travaux additionnels de 225 000 \$ pour un montant total de travaux et d'emprunt de 3 544 700 \$.

LOISIRS & CULTURES

- L.1** Travaux d'immobilisations 2011 - Camping municipal et Marina

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

U.1 Avis de motion : Règlement numéro 058-02-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » (c4) dans la zone résidentielle Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires

U.2 Adoption de projet de règlement numéro 058-02-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » (c4) dans la zone résidentielle Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : monsieur Philippe Lascelles pour et au nom de la compagnie Sciage Olphi inc

Localisation : 599, route du Canton

Nature: permettre l'usage de commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (c4) dans la zone Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires

U.3 Avis de motion : Règlement sur les usages conditionnels numéro ____ - 2011

U.4 Adoption du projet de Règlement sur les usages conditionnels numéro ____ - 2011

U.5 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011- 00012– Subdivision du lot 850-6 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Richard Forsythe

Localisation : chemin de la Carrière

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 51.10 \$

U.6 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011- 00014– Subdivision des lots 582-248 à 582-250 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Jean-Guy Courcy

Localisation : rue Lavigne

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 3 224,90\$

U.7 Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement d'un membre – monsieur Michel Fournier

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Résultat de l'appel d'offres public pour fourniture de sel de déglacage des chemins d'hiver – Autorisation d'achat
- T.P.2** Résultats de la soumission par invitation pour l'achat, livraison et la préparation de plus ou moins 3500 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2011-2012 – Octroi de mandat
- T.P.3** Autorisation à payer le certificat de paiement final de « Nordmec Construction » – Décompte # 9 – pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable
- T.P.4** Demande du « Centre du Sport Alary » afin de circuler sur certains chemins municipaux
- T.P.5** Demande la « fondation du CSSS de Lanaudière » afin de circuler sur certains chemins municipaux

- 8.** Correspondance
- 9.** Dossiers des membres du Conseil municipal
- 10.** Varia
- 11.** 2^{ième} période de questions
- 12.** Levée de la séance

11-08-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) items à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Guevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

G.5 Entériner l'interdiction d'utilisation de l'eau potable émise le 25 juillet 2011;

U.7 Démission de Monsieur Benoît Girouard;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h à 19h10: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

**11-08-221 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011.****

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011 soit et est adopté avec les modifications apportées à la résolution 11-07-207.

Adoptée à l'unanimité

**11-08-222 **ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES A PAYER PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR
LE MOIS DE JUILLET 2011****

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2011 au montant de 144 289,38 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE LA MARINA EN 2012

11-08-223

**SERVICES DE CARTES DESJARDINS /
RENOUVELLEMENT DE LA CARTE AFFAIRES VISA
DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Carte Affaires Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer certains changements à savoir :

Le nom du détenteur principal ; et
Le montant de la limite de crédit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement de la Carte Affaires Visa Desjardins.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, à effectuer les changements nécessaires auprès de l'institution financière du Services de Cartes Desjardins, à savoir :

Nom du détenteur : **Monsieur René Tousignant** ; et
Montant de la limite de crédit à **5 000 \$**.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2)

11-08-224

ADOPTION DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 152-01-2011 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 152-2009 DECRETANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE RUES DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE SAINT-JOSEPH DECRETANT DES TRAVAUX ADDITIONNELS DE 225 000 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE TRAVAUX ET D'EMPRUNT DE 3 544 700 \$.

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil municipal a reçu une copie du projet de règlement numéro 152-01-2011 décrétant un emprunt supplémentaire de 225 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, par monsieur le conseiller Louis Quevillon à la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 6 juin 2011;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE monsieur le Maire Georges Diné mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

ATTENDU QUE la nature du sol a nécessité des travaux supplémentaires non prévisibles;

ATTENDU QUE le résumé financier présenté par le directeur du Service des travaux publics démontre un excédent des dépenses au règlement d'emprunt numéro 152-2009 totalisant 225 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et résolu d'adopter ce qui suit :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et des frais incidents, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme supplémentaire de (225 000 \$) au montant initialement établi par le règlement d'emprunt numéro 152-2009, soit 3 319 700 \$.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et des frais incidents, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 544 700 \$.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
Greffier par intérim

Avis de motion : 6 juin 2011
Adoption du règlement : 1^{er} août 2011
Affiché et publié : ____ 2011

Adopté à l'unanimité

11-08-225

ENTERINER L'INTERDICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EMISE LE 25 JUILLET 2011

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques semaines, le Québec subit une canicule qui a un impact direct sur les réserves d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc de la Ville de Brownsburg-Chatham a connu des baisses importantes de ses réserves en raison d'une demande importante en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable, le directeur général, trésorier et greffier par intérim a dû appliquer l'article 6 du règlement numéro 035-2002 dans le but de prohiber l'utilisation extérieure de l'eau, et ce, en date du 25 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE, conformément au règlement numéro 035-2002, le Conseil municipal entérine l'interdiction d'utilisation d'eau extérieure, du 25 juillet 2011, émis par la Direction générale.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

11-08-226 TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2011 - CAMPING MUNICIPAL ET MARINA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-412 (130 000 \$) et les travaux réalisés à ce jour, à savoir :

2010	Entrée électrique de l'accueil à la marina ;
	Douze (12) terrains secteurs M ;
	Fibre optique de l'accueil des blocs 4 et 5
2011	Entrée 400 ampères à la marina ;
	Connexion électrique au quai de la marina

CONSIDÉRANT le résiduel financier de plus ou moins 25 000 \$ (référence résolution numéro 10-10-412);

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser à l'automne 2011 à savoir :

- Installation d'une guérite	15 000 \$
- Bâtisse à l'accueil	10 000 \$
- Ajout de dix (10) terrains	50 000 \$
- Étude professionnelle pour le plan de développement 2010-2013	25 000 \$
- Voitures de service	10 000 \$
- Système téléphonique et internet	10 000 \$
Total	120 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la réalisation de ces travaux au camping municipal conditionnellement aux disponibilités budgétaires 2011.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE « COMMERCE DE VENTE D'AUTOMOBILES NEUFS OU USAGÉS (EN ÉTAT DE FONCTIONNER) » (C4) DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE RA-155 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

11-08-227

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 058-02-2011 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE « COMMERCE DE VENTE D'AUTOMOBILES NEUFS OU USAGES (EN ETAT DE FONCTIONNER) » (C4) DANS LA ZONE RESIDENTIELLE RA-155 ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 1^{er} août 2011;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage C4 – Commerce artériel léger ;

ATTENDU QUE la localisation du projet sur la route 148, une route régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et résolu d'adopter ce qui suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle Ra-155, en y ajoutant l'usage « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » sous l'usage «C4 – Commerce artériel léger » et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point e), à la suite de la note d), la note suivante :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- e) uniquement autorisé vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner).

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2011 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

11-08-228

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 181-2011 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'il y lieu d'établir une réglementation quant aux usages conditionnels;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre certains usages en certains lieux;

ATTENDU QUE l'implantation de tours de télécommunications rencontre la définition d'un usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham adopte le premier projet de règlement numéro 181- 2011 sur les usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

11-08-229

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011- 00012– SUBDIVISION DU LOT 850-6 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE monsieur Richard Forsythe a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 850-6 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie du lot 850 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 152, minute 10 710, en date du 29 juin 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 850-6 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin de la Carrière ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 51,10 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

11-08-230

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2011- 00014– SUBDIVISION DES LOTS 582-248 A 582-251 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Courcy a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 582-248 à 582-251 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie du lot 582 et du lot distinct 582-95 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3 799, minute 11 756, en date du 14 mars 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de quatre (4) lots distincts dont trois (3) lots sont destinés à la construction de résidences unifamiliales situées sur la rue Lavigne et un (1) lot déjà construit sur la rue Cadieux;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la superficie totale de l'opération cadastrale est de 3 716,20 mètres carrés, que le lot déjà construit a une superficie de 2 155, 50 mètres carrés et que la superficie assujettie à la cession est donc de 1 560,70 mètres carrés;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 3 224,90 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adopté à l'unanimité

11-08-231 DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT GIROUARD

ATTENDU QUE monsieur Benoit Girouard a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission de monsieur Benoit Girouard, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité

11-08-232 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – MONSIEUR MICHEL FOURNIER

ATTENDU QU'un nouveau membre nommé a signifié sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'il y a lieu de le remplacer et de procéder à la nomination d'un autre membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE monsieur Michel Fournier a proposé sa candidature comme membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur Michel Fournier à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, pour un mandat allant jusqu'en février 2013.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

11-08-233

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS D'HIVER – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour la fourniture sel de déglacage des chemins d'hiver pour la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT l'intérêt de trois (3) entreprises pour cet appel d'offre public, comprenant deux (2) soumissionnaires conformes et un désistement;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis doivent être le plus avantageux que possible pour la Ville;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la fourniture de sel pour le déglacage des chemins d'hiver pour la saison 2011-2012, auprès du plus bas soumissionnaires conforme, à savoir : Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel Ltée pour les prix suivants :

- Sel à déglacer en vrac incluant le transport : 110,78 \$ / tonne métrique, taxes incluses
- Sel à déglacer en vrac sans le transport : 96,25 \$ / tonne métrique, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-08-234

RÉSULTATS DE LA SOUMISSION PAR INVITATION POUR L'ACHAT, LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DE PLUS OU MOINS 3500 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR L'HIVER 2011-2012 – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT un processus de soumissions par invitation effectué;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont répondu, dont deux (2) entreprises se sont avérées conformes

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission par invitations retenue, à savoir :

« *Don Heatlie et Fils Excavation 2000 inc.* » :
39 714,25 \$ toutes taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 3500 tonnes métriques d'abrasif d'hiver, soit « *Don Heatlie et Fils Excavation 2000 inc.* », pour un montant de 39 714,25 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

110-08-235

AUTORISATION A PAYER LE CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL DE « NORDMEC CONSTRUCTION » - DECOMPTE #9 – POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le certificat de paiement final numéro 9 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT les clauses des documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable sont terminés depuis 1 an;

CONSIDÉRANT QU'à cette étape, il y a lieu de libérer la retenue de 5% restante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement final du décompte numéro 9 à « *Nordmec Construction Inc.* », au montant de 49 670,57 \$ incluant les taxes applicables ainsi que la relâche de la retenue de 5 %, pour les travaux effectués dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable.

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, « *Nordmec Construction Inc.* », des quittances totales auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration; référence à la résolution du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 08-08-301.

Adoptée à l'unanimité

11-08-236

DEMANDE DU CENTRE SPORT ALARY AFIN DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la demande du Centre Sport Alary pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la *Randonnée-bénéfice Sport Alary*, qui aura lieu le 18 septembre 2011, au bénéfice des enfants malades de la région;

CONSIDÉRANT QUE le parcours passera notamment sur la route 327, située sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la municipalité est nécessaire au *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin d'émettre le permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'utilisation de la route 327, située sur le territoire de la Ville pour l'organisation de la « *Randonnée-bénéfice Sport Alary* » qui aura lieu le 18 septembre 2011, au bénéfice des enfants malades de la région;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au Centre Sport Alary de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le « Centre Sport Alary » à circuler sur les chemins municipaux aux conditions suivantes, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables du Service des travaux publics de la Ville (affiches, indicateurs et cetera), s'il y a lieu;
- Les responsables du Centre Sport Alary devront assurer la sécurité des participants; et
- La «Randonnée-bénéfice Sport Alary» devra également, le cas échéant obtenir l'approbation du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales.

Adoptée à l'unanimité

11-08-237

DEMANDE DE LA « FONDATION DU CSSS DE LANAUDIÈRE » AFIN DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la demande de la « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » pour l'organisation de la 14^{ième} édition de «Vélo Santé» qui aura lieu les 27 et 28 août 2011, afin de ramasser les fonds nécessaires à l'achat d'une sonde Gamma pour les femmes atteintes du cancer du sein;

CONSIDÉRANT QUE le parcours passera notamment sur la route 327, située sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la municipalité est nécessaire au *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin d'émettre le permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'utilisation de la route 327, située sur le territoire de la Ville pour l'organisation de la « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » qui aura lieu les 27 et 28 août 2011, afin de ramasser les fonds nécessaires à l'achat d'une sonde Gamma pour les femmes atteintes du cancer du sein.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » à circuler sur les chemins municipaux aux conditions suivantes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours ;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables du Service des travaux publics de la Ville (affiches, indicateurs et cetera), s'il y a lieu ;
- Les responsables de la « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » devront assurer la sécurité des participants ; et
- La « *Fondation du CSSS de Lanaudière* » devra également, le cas échéant obtenir l'approbation du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h22 à 19h32 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-08-238

SEANCE ORDINAIRE

À 19h33, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim